



## À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous les emballages plastiques se trient !

Le tri se simplifie !  
À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, rien de plus simple, si c'est un emballage en plastique, déposez-le dans la colonne jaune.

Grâce au développement de nouvelles filières de recyclage, il est dorénavant possible de recycler de nouveaux types de plastiques comme ceux des barquettes, des pots de yaourts ou encore des sachets...

Cette nouvelle réglementation qui étend les consignes de tri à tous les emballages plastiques s'appliquera sur tout le territoire national à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et concernera les 30 communes de Cœur de Loire.

### PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES

Augmenter les tonnes de plastique recyclées et réduire le volume d'ordures ménagères sont les objectifs clairement affichés de cette nouvelle extension de consignes de tri. En triant correctement, le recyclage des emballages plastiques collectés permettra de produire de nouvelles solutions d'emballages, ou des produits (tubes, arrosoirs, pièces auto...). Cela évitera également de puiser à nouveau dans des ressources naturelles limitées.

### TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES SONT CONCERNÉS

Adoptez le bon réflexe : **C'est un emballage en plastique ? je le mets dans la colonne jaune !** Tous les emballages sont concernés : pots de yaourt, tubes de dentifrice, gourdes de compote, sachets de surgelés ou de croquettes, paquets de chips, barquettes, films entourant les magazines ou les briques de lait...

**Inutile de les laver, il suffit de bien les vider et de les déposer en vrac (sans les emboîter) dans la colonne jaune !**

### UN NOUVEAU GUIDE DU TRI ET UN MÉMO TRI VOUS ONT ÉTÉ DISTRIBUÉS

Le guide du tri est disponible à l'intérieur de ce magazine, détachez-le et placez-le à un endroit facilement consultable par toute la famille.

Un mémo tri vous a également été distribué dans votre boîte aux lettres fin novembre.

Vous ne l'avez pas eu ? Il est à disposition dans les 3 déchèteries de Cœur de Loire et auprès des services de la Communauté de Communes.



**Des questions ? Retrouvez toute l'info** sur [coeurdeloire.fr](http://coeurdeloire.fr) sur [f CCcoeurdeloire](https://www.facebook.com/CCcoeurdeloire), auprès de votre Communauté de Communes au **03 86 28 92 92** ou de votre Mairie